

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur OKAMABAYE Hugues Instituteur de 3° échelon des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----ooOoo-----

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 3870/MEN-DPAA du 20.06.81 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1979 ;
- (/u la lettre n° 61/MEN-DGAS-DPAA du 9.2.82 du Directeur du Personnel et des Affaires administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 20.11.81 ;
- (/u le décret n° 81/707 du 19/10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.05.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur OKAMABAYE Hugues, Instituteur de 3° échelon indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en service à Pointe-Noire, titulaire de la Licence Es lettres section Histoire, obtenue à la 2° session de 1981 à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 - ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982, et de la solde à compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-OBA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DPAA.....3
- DREK.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCI./BC.....2